

# A PROPOS DE LA CONDAMNATION DES FERMIS GÉNÉRAUX (19 FLORÉAL AN II)

On sait que les vingt-huit fermiers généraux jugés par le tribunal révolutionnaire en floréal an II furent, en réponse aux questions posées aux jurés par le président Coffinhal, déclarés auteurs ou complices d'un *“complot tendant à favoriser par tous les moyens possibles le succès des ennemis de la France”* et condamnés à mort par application de l'article 4 de la 1<sup>ère</sup> section du titre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie du Code pénal, qui disait:

*“Toute manœuvre, toute intelligence avec les ennemis de la France, tendant soit à faciliter leur entrée dans les dépendances de l'empire français..., soit à leur fournir des secours en soldats, argent, vivres et munitions, seront punies de mort”.*

Tous les historiens, ceux même qui tiennent les fermiers généraux pour coupables d'exactions et de concussions, ont déclaré que ce jugement était inique. En effet, dit-on, la Convention avait renvoyé les fermiers généraux devant le tribunal révolutionnaire comme prévenus de divers crimes et délits énumérés dans le rapport de Dupin, et relatifs exclusivement à leur gestion financière; mais Coffinhal, par la nature des questions posées au jury, transporta l'affaire sur un autre terrain: *«il eut l'infamie d'accuser, sans aucun indice, les fermiers généraux de complicité avec l'étranger, crime digne de la mort; il inventa des accusations nouvelles dont ne parlaient ni le rapport de Dupin, ni le réquisitoire de Fouquier”* (1).

Moi aussi, j'avais cru jusqu'ici que le crime de complicité avec les ennemis de la France, dont les fermiers généraux furent déclarés coupables, était imaginaire. Mais voici ce que je trouve dans un livre de souvenirs de la Comtesse Dash, pseudonyme de Gabrielle-Anne de Cisternes, née en 1804, morte en 1872, devenue par son mariage vicomtesse de Poilloüe de Saint-Mars:

*“Quand il (2) eut seize ans, on l'embarqua pour Paris. Le frère de sa mère, M. Paulze, était président de la ferme générale, et fort riche (3); il habitait, sur la place Vendôme, un hôtel qui lui appartenait, et qui est devenu l'hôtel du Rhin; il s'était chargé de son neveu, et, en effet, la Révolution le trouva dans une très belle position de fortune...*

*Mon père était très curieux à entendre, lorsqu'il parlait de l'ancien régime. Il avait connu tout ce qui a laissé un nom dans les différentes conditions et dans tous les partis. Il avait même eu l'honneur d'être reçu assez intimement chez M. le prince de Condé, qui devint chef de l'émigration, et à qui M. Paulze envoya trois millions en secret, sans exiger aucune reconnaissance.*

*Ces trois millions n'ont jamais été remboursés”* (4).

*Habemus confitentem reum*, comme disaient les magistrats d'autrefois. Par la bouche de sa petite-nièce, qui tire vanité du fait, et ne regrette qu'une chose, c'est que les trois millions n'aient pas été rendus aux héritiers du trop confiant financier. Paulze avoue avoir *fourni des secours en argent au chef de l'émigration*, c'est-à-dire à l'allié des ennemis de France. Coffinhal et les jurés du tribunal révolutionnaire ne connaissaient pas cet envoi secret de trois millions, et ce fut, sinon *«sans aucun indice»*, comme dit M. Grimaux, du moins sans preuves matérielles, probablement, qu'ils condamnèrent mais, on le voit, ils ne s'étaient pas trompés. C'est un soulagement, pour l'historien impartial, que d'apprendre, par l'aveu, d'une inconscience si caractéristique, de la Comtesse Dash, dont nous n'avons pas de raison de suspecter la véracité, que parmi les condamnés du 19 floréal an II, s'il y eut des innocents, et Lavoisier était du nombre, il se trouvait au moins un coupable.

**James GUILLAUME.**

(1) Ed. Griaumux, Lavoisier (2<sup>ème</sup> éd.), p. 304.

(2) Le père de Gabrielle-Anne de Cisternes; il était l'avant-dernier des vingt-quatre enfants issus du mariage de l'aïeul de notre écrivain avec mademoiselle Paulze, sœur du célèbre fermier général.

(3) Jacques Paulze, né en 1719, fermier général depuis 1768, fut l'un des vingt-huit condamnés du 19 floréal an II. C'est le beau-père de Lavoisier.

(4) *Mémoires des autres*, par la Comtesse Dash; Paris, 1895, pages 3 et 4.